

ABONNEMENT.

**Saumur :**

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

**Poste :**

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, seul restitué dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;

**A PARIS,**  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Avril 1875.

### Chronique générale.

La circulaire de M. Dufaure, dont le conseil des ministres a dû s'occuper hier mercredi, est ainsi analysée par le *Rappel*, ce qui fait supposer qu'il a eu connaissance du texte :

« Le garde des sceaux dit qu'un événement mémorable est venu, depuis le 25 février, modifier la situation politique. L'Assemblée nationale a organisé un gouvernement défini et légal, le gouvernement républicain. Ce grand événement n'a pas pu produire encore toutes ses conséquences dans les esprits, et il importe que les fonctionnaires de l'ordre judiciaire contribuent, dans la sphère de leurs attributions, à ce que ce résultat soit atteint.

Le ministre de la justice invite donc les procureurs généraux à veiller avec soin à ce que les lois constitutionnelles soient respectées et à ce qu'aucune menée factieuse ne puisse se produire. La circulaire vise très-énergiquement le parti qui, après Sedan, ose relever la tête et afficher l'espoir de reconquérir un jour la France.

M. Dufaure demande aux procureurs généraux de vouloir bien lui faire parvenir la liste de toutes les mesures de rigueur contre la presse subsistant actuellement dans l'étendue de leur ressort. Il invite enfin les mêmes fonctionnaires à lui transmettre leur avis sur l'application de la nouvelle loi du jury. Il dit, en effet, qu'étranger à l'administration depuis deux ans, il n'a pu étudier dans l'application cette loi, à la préparation de laquelle il avait présidé.

Quant au projet de loi sur la presse préparé par M. le garde des sceaux, des jour-

naux se disant bien informés assurent qu'il contiendra une disposition enlevant à l'autorité militaire la connaissance de toutes les questions relatives à la presse dans les départements soumis à l'état de siège.

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Nous avons eu occasion de parler des démarches faites auprès de M. le vice-président du conseil par des députés appartenant aux divers groupes de la gauche, à l'effet d'obtenir de lui qu'il accentuât dans le sens constitutionnel, c'est-à-dire dans le sens anti-bonapartiste et anti-légitimiste, le mouvement préfectoral qui est à l'étude, et nous avons indiqué que ces démarches ne paraissaient pas devoir être couronnées de succès.

On nous assure aujourd'hui que M. Buffet a profité d'une demande de cette nature, qui lui était adressée par cinq députés de la Haute-Garonne, pour expliquer les motifs politiques qui l'obligent à persévérer dans la ligne de conduite adoptée par lui et qu'il a portée à la connaissance de l'Assemblée dès son entrée au ministère. Dans l'opinion de l'honorable vice-président du conseil, il serait impossible, à moins de jeter le trouble dans le pays, d'apporter des modifications sérieuses au personnel administratif.

Ce personnel, dans l'attitude qu'on lui reproche, n'a fait que suivre les instructions qui lui étaient transmises. Or, M. Buffet, en ce qui le concerne, trouve qu'il ne lui appartient pas de blâmer ou de punir des fonctionnaires, simplement parce qu'ils ont obéi avec déférence aux ordres qui leur étaient donnés par ses prédécesseurs.

En résumé, M. le ministre de l'intérieur pense que les préfets actuels, sauf de très-rare exceptions, peuvent et doivent être conservés, et qu'il suffira, pour donner toute satisfaction aux nécessités du moment, de transmettre aux administrations départementales des instructions très-nettes, très-précises sur la conduite qu'elles doivent tenir

en présence du nouvel ordre de choses établi par le vote des lois constitutionnelles.

Après cette entrevue, les députés de la Haute-Garonne ont fait part à leurs collègues du centre gauche et de la gauche des dispositions de M. le ministre de l'intérieur, et il a été décidé que l'on profiterait de la première occasion, et probablement de la première réunion de la commission de permanence, pour déclarer à M. Buffet que la majorité constitutionnelle de l'Assemblée ne fait aucune difficulté de reconnaître, avec M. le ministre, que les fréquentes mutations de préfets sont nuisibles aux intérêts du service et même à ceux des populations ; mais que, cependant, dans l'espèce, il existe un écart trop sensible entre une administration issue de la politique du 24 mai et celle que les opinions modérées peuvent attendre d'un gouvernement chargé d'appliquer les lois constitutionnelles votées le 25 février dernier.

S'il est explicable, à la rigueur, que les fonctionnaires soient placés en dehors des vicissitudes de la politique, on doit tout au moins faire des réserves pour ceux qui ont dû leur élévation, non à leurs services, mais simplement à la part plus ou moins active qu'ils ont prise au mouvement parlementaire du 24 mai.

Telle est, croyons-nous, la situation. Pour le moment, nous nous bornons à l'indiquer, en exprimant le vœu que l'entente puisse se maintenir entre le ministère et les diverses fractions de la majorité. M. Buffet oppose de la résistance aux impatiences du centre gauche ; il est, en cela, dans la donnée de son programme ministériel, mais il ne doit pas confondre la résistance avec l'inertie.

Le nouveau ministre du commerce va se trouver, dit-on, appelé à résoudre une question dont l'étude avait été commencée par son prédécesseur, M. Grivart ; il s'agit d'une nouvelle répartition des chambres de commerce, et surtout d'une nouvelle délimi-

tation des circonscriptions dans lesquelles s'exerce l'action de ces chambres. Un questionnaire a été adressé à toutes les chambres, il y a quelques mois, par M. Grivart, et c'est M. de Meaux qui reçoit actuellement les réponses. Celles-ci sont déjà arrivées en grand nombre, notamment de Dieppe, du Havre, de Marseille, etc. On va procéder au dépouillement de toutes ces réponses, afin de pouvoir préparer un projet de loi en conséquence.

L'attention de l'autorité supérieure a été éveillée sur les publications révolutionnaires que l'on s'efforçait de répandre dans les masses. Un moyen de propagande, signalé à M. le ministre de la justice par divers procureurs généraux, consistait, pour les radicaux, à faire don aux bibliothèques des villes et des communes d'ouvrages notoirement subversifs, quelquefois même les municipalités républicaines achetaient elles-mêmes ces ouvrages avec l'argent du budget.

Le ministre de l'intérieur, pour obvier à cette dangereuse propagande, vient d'adresser aux préfets des instructions dans ce sens :

« Je vous invite, y est-il dit, à surveiller rigoureusement l'emploi des crédits, qui dorénavant seront soumis à votre approbation. En réglant les budgets, vous exigerez à l'appui du vote municipal la liste des ouvrages à acquérir. »

Le correspondant parisien de la *Gazette nationale* de Berlin télégraphie à cette feuille que « le duc Decazes aurait porté devant le conseil des ministres la plainte adressée au gouvernement français par le marquis de Molins au sujet de l'attitude de l'ultramontain *Univers* ; mais que M. Dufaure, garde des sceaux, aurait énergiquement protesté contre ce projet d'agir contre la presse indigène à la suite de réclamations étrangères, et aurait dit que les gouvernements étrangers étaient parfaitement libres de pour-

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### LE REVERS DE LA MÉDAILLE.

(Suite et fin.)

Yvonne ne répondit rien, elle avait envie de pleurer. Sans savoir pourquoi, elle éprouvait une certaine honte de ne pas ramener près de son père l'étrangère qu'elle était allé chercher.

Au récit que lui fit sa fille, M. de Korsenkædt hochait la tête et dit :

— Ma chère Yvonne, si cette femme vient et vous parle, prêtez, je vous prie, une attention sérieuse à ce qu'elle vous dira, ne vous laissez pas éblouir, jugez avec droiture et sévérité ses paroles et ayez compassion de sa personne.

Le soir, en se couchant, Yvonne répétait : Compassion, compassion, mon Dieu ! Ce mot la ramena à la malheureuse famille qu'elle visitait et que la veille elle n'avait point vue. Hélas ! pensait-elle, c'est là qu'il faut être sévère et avoir compassion. En y réfléchissant elle se promit, si elle voyait

Armande, de lui demander conseil à ce sujet, de s'éclairer près d'elle du remède à apporter à un si grand mal. Cette femme doit, pensait Yvonne, connaître ces plaies-là. C'est même, dit-on, là-dessus qu'elle écrit. Je ne m'étonne plus que mon père me recommande de prêter la plus grande attention à ses paroles. Le ciel me l'envoie ! Sur cette dernière réflexion Yvonne s'endormit.

Et le lendemain matin elle partit de bonne heure afin de visiter les malheureux auxquels elle avait tant pensé la veille. Au coin de la place d'Armes elle rencontra Armande.

— Quoi, ma belle, dit celle-ci, déjà levée ?

— Vous même, Madame...

— Oh ! moi, je suis voyageuse, je passerai peu de jours... et où allez-vous ainsi ?

— Je vous en prie, Madame, dit Yvonne, accompagnez-moi ; en chemin je vous expliquerai ce que je vais faire et ce que je ne puis accomplir sans vous.

— Et si je n'étais pas venue ?

— C'eût été un malheur !

— Où donc allions-nous ?

— Chez des pauvres...

— Une bonne action... j'en suis, comment donc ! on n'a pas tous les jours l'occasion de faire une bonne action, en si charmante compagnie.

— Vous, Madame, qui écrivez, vous avez tous les jours cette occasion-là.

— Nous écrivons, oui, mais cela ne profite guère, allez ! le peuple est si borné ! et pourtant, je l'aime le peuple, il lui faudrait plus de lumière. Ces malheureuses femmes du peuple à qui tout arrive, grands dieux ! faute d'une bonne loi qui les protège : l'homme et la femme ont besoin d'être protégés l'un contre l'autre.

— Ils sont faits l'un pour l'autre, objecta Yvonne, et vous en parlez comme de deux ennemis.

— Nous nous entendrons, dit Armande, vous verrez, je vous expliquerai mon système, il est simple et capable de sauver la société.

— Vous avez de grands desseins !

— Une grande tâche, vous voulez dire, ma mignonnette.

— Supposez que votre père vous marie indignement !

— Comment, Madame, mais cela est impossible.

— Contre votre gré !

— Cela ne se peut.

— Enfin, supposez cela un moment, c'est comme cela que se font presque tous les mariages, supposez encore que ce mari soit brutal et détestable, hé bien, que ferez-vous ? Quelle loi vous protège ?

— Ce que je ferais, dit Yvonne, je supporterais mon mari par devoir et par charité, et je crois, Madame, que la prudence du serpent et la douceur

de la colombe, qui sont recommandées à la femme, sont des armes puissantes qui tôt ou tard donnent la victoire. Je les opposerais à toute malice et la loi n'a rien à faire là.

Après cette simple et fière réponse il y eut un silence et Yvonne ajouta :

— Nous sommes arrivées et je ne vous ai encore rien dit de ce que nous allons voir. Ici, Madame, la misère est au comble, car la misère morale est plus grande encore que la misère matérielle. Je vois que vous ouvrez votre bourse, mais je vous demande surtout d'ouvrir votre cœur et de mettre les trésors de votre intelligence et de votre expérience au service de ces malheureux, qu'une épouvantable corruption d'esprit a jetés dans tous les désordres. Je ne sais ce qu'il faut pour réparer un mal si profond.

— Ce qu'il faut, dit Armande, c'est une grande réforme sociale.

— Réforme sociale, répéta Yvonne, hélas ! Madame, ici les esprits sont corrompus et les cœurs égarés. Une loi civile ne peut rien en cela.

— Après cela, ma chère demoiselle, s'écria Armande, si vous me menez chez des gens impossibles !

Au même moment Yvonne ouvrait la porte du taudis ; elle s'effaça pour laisser passer Armande et toutes deux entrèrent.

La grand'mère, les cheveux en désordre, gisait

sivre les journaux par voie des tribunaux. »

Si ces renseignements de la *Gazette nationale* sont exacts, dit l'*Univers*, M. Dufaure aurait fait la seule réponse qui convenait à des réclamations aussi parfaitement injustes qu'incessantes. Il aurait aussi montré à M. le duc Decazes comment l'on peut, sans rien compromettre, ne rien perdre non plus de sa dignité.

Il est parfaitement avéré aujourd'hui que dix-neuf communards, déportés à la Nouvelle-Calédonie, ont pu réussir à s'évader de compagnie; la nouvelle a été confirmée par une dépêche du gouverneur, déposée le 25 mars à Brisbane (Australie). Déjà, lorsque M. de Rochefort et son ami, Pascal Grousset, prirent la fuite, nous crûmes devoir signaler au public la situation ridicule que nous faisait, aux yeux de l'Europe, la négligence à garder nos prisonniers. Une enquête, conduite avec vigilance par le contre-amiral Ribourt, quelques destitutions dans le personnel des gardiens, des instructions sévères données par le gouvernement aux administrateurs de la colonie pénitentiaire, furent la suite naturelle de cette première évasion. On pouvait penser qu'elle n'aurait pas d'imitateurs; on se trompait.

Cette fois, le coup est encore plus hardi. Dix-neuf condamnés s'évadent ensemble. Il est difficile de croire qu'ils ont pu préparer leurs moyens d'évasion et tromper la surveillance des gardiens sans la complicité de quelqu'un ou de plusieurs parmi ces derniers. Le gouverneur prend soin de dire, dans sa dépêche, que l'évasion a été favorisée par une tempête et par l'obscurité profonde de la nuit. Sans doute. Mais dix-neuf personnes, sur qui l'on a ou doit avoir l'œil constamment ouvert, ne disparaissent pas tout-à-coup sans qu'on s'en aperçoive. Dix-neuf cases vides, c'est de quoi faire naître des soupçons. Et puis, dix-neuf hommes ne s'embarquent pas, avec des provisions et des armes, sur des canots invisibles, même par une forte tempête.

Nul doute, après cela, que la surveillance ne laisse beaucoup à désirer. Peut-être serait-il sage d'y pourvoir. Des évasions en troupe si bien réussies pourraient facilement devenir épidémiques parmi une population qui n'a pas perdu tout esprit de retour. On court, dit-on, après les fugitifs; ce sera bien de hasard si l'on parvient à les joindre.

A l'enterrement de M. Edgar Quinet, plusieurs discours ont été prononcés. M. Victor Hugo a pris le premier la parole. Après lui ont parlé M. Brisson, au nom de l'Union républicaine, M. Laboulaye, au nom du Collège de France, et M. Gambetta. Voici le discours prononcé par M. Victor Hugo :

« Je viens parler devant cette fosse ouverte pour faire l'éloge d'une grande âme. A notre époque, la pensée humaine compte beau-

coup de cimes : au milieu de ces cimes, Quinet fut un sommet. Je le salue parce qu'il fut un grand citoyen et un grand patriote, parce qu'il a pratiqué cette fraternité qui s'étend de la famille à la patrie et de la patrie à l'univers. Je le salue parce qu'il fut bon, généreux, parce qu'il a été convaincu dans le présent et qu'il a été plein de foi dans l'avenir, parce qu'il ne s'est jamais incliné devant ceux qui règnent et qu'il a été doux pour ceux qui souffrent.

Le talent de Quinet a eu un double versant : politique et littéraire. En politique comme en littérature, Quinet s'est montré le défenseur intègre du droit et de l'art, de l'absolu et de l'idéal. Son style est robuste et grand. Il a je ne sais quoi d'affectueux qui gagne le lecteur. On ne peut pas lire Quinet sans l'aimer. C'était un de ces hommes qui ne connaissent pas la vieillesse et qui s'accroissent par l'accroissement même des années. Ses œuvres sont empreintes de ce double caractère qui constitue les grandes œuvres : la Révolution qui fait le livre vivant, la poésie qui le fait immortel.

On sent que non-seulement il a pensé, mais aussi qu'il a souffert, et souffert de la souffrance acceptée avec résignation et grandeur d'âme. Il a été proscrit, messieurs, c'est être choisi par le crime pour représenter le droit. Quinet a figuré dignement dans l'ombre de l'exil où Louis Blanc rayonna, où Barbès mourut. Ces hommes furent la France hors de France. Ils purent offrir leurs plaies à la patrie. Ils ont eu l'orgueil de leur pays d'autant plus qu'à l'étranger on le regardait avec dédain. Représenter dans l'exil la justice, l'honneur et la loi, c'est un grand devoir. A qui le remplit, qu'importe l'abandon ! Pour affronter l'abandon, l'exil à la contemplation des montagnes et la sinistre vue de la mer. Adieu, Quinet, tu resteras dans notre mémoire, sois aimé du peuple que tu aimais. Ta vie fut un exemple. Par la plume et par la parole tu as servi la cause du progrès, de la démocratie et de la fraternité. La mort t'a délivré. Devant la tombe nous affirmons cette autre délivrance : la Révolution. Car la Révolution c'est la liberté. »

M. Léon Aubineau termine ainsi un long article consacré à la vie publique de M. Edgar Quinet :

On proposerait volontiers pour cette ombre vénérable et généreuse, avant de la faire « entrer dans toutes les mémoires, » une épitaphe à peu près en ces termes :

CI GIT QUINET

Qui n'a jamais compris ce qu'il a fait.  
Il hanta les princes; chanta l'empereur  
et se dit républicain.

Un des plus célèbres acteurs du boulevard, Mélingue, est mort samedi à Belleville. Il était né à Caen, en 1808.

Les obsèques de Mélingue ont eu lieu

lundi, en même temps que celles d'Edgar Quinet.

Après une messe basse dite à l'église de Belleville, le convoi s'est mis en marche vers le Père-Lachaise où le corps a été inhumé.

Pas un discours n'a été prononcé, Mélingue en avait manifesté le désir, car l'infortuné s'est vu mourir.

On raconte que lorsqu'il jouait, il se peignait la figure avec des couleurs à l'huile. De là un lent empoisonnement, auquel il a succombé.

Depuis six mois, il était souffrant, et samedi matin une grande faiblesse s'est déclarée, et sans perdre connaissance, sans souffrir, il s'est senti partir. A six heures, tout était fini.

Mélingue fut non-seulement un grand acteur, mais encore un sculpteur de talent.

On se rappelle le portrait qu'il dessinait en scène dans *Salvator* et la statuette qu'il modelait en moins de vingt minutes, dans *Benvenuto*.

A propos des obsèques d'Edgar Quinet, on lit dans le *Figaro* :

« Bien que le défunt ait une valeur morale et politique bien supérieure à celle de Ledru-Rollin, le convoi de lundi a réuni beaucoup moins de monde que celui de l'autre jour. Cela tient à des causes diverses. Comme l'a dit à peu près M. Gambetta dans son discours, Edgar Quinet n'était pas orateur du tout, et très-peu journaliste : il faisait des livres. Or les écrivains démocrates ayant l'habitude de vendre leurs livres très-cher, le peuple ne les connaît pas. Il se contente de voter pour eux à l'occasion, et de suivre leurs convois quand les journaux annoncent qu'ils sont civils et obligatoires.

Mais ce peuple intelligent avait lundi, à la même heure, une autre attraction : le convoi de Mélingue ! Non-seulement le grand acteur était plus connu que Quinet, mais son enterrement avait lieu au Père-Lachaise, tandis que l'autre se faisait au cimetière de Montparnasse.

Aussi, en comptant généreusement, on ne peut accorder que vingt mille assistants à la manifestation politique de lundi — le tiers au plus de ce que comportait celle d'il y a trois mois. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CLASSE DE 1874.

Itinéraire du Conseil de révision dans l'arrondissement de Saumur.

Le conseil de révision du département de Maine-et-Loire tiendra ses séances, dans l'arrondissement de Saumur, aux jours, lieux et heures déterminés par l'itinéraire ci-après, pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1874, et de ceux des classes de 1872 et 1873, qui ont été l'année dernière ajournés à un nouvel examen :

Etrangers au département, le samedi 16 avril, à midi, à la préfecture, à Angers.

Gennes, le jeudi 15 avril, à deux heures, à la mairie.

Saumur (Sud), le vendredi 30 avril, à neuf heures, à la mairie.

Saumur (Nord-Ouest), le lundi 3 mai, à neuf heures, à la mairie.

Détenus à la maison centrale de Fontevault, le lundi 3 mai, à deux heures et demie, à la maison centrale.

Saumur (Nord-Est), le mardi 4 mai, à neuf heures, à la mairie.

Montreuil-Bellay, le mardi 4 mai, à deux heures, à la mairie.

Doué, le mercredi 5 mai, à onze heures, à la mairie.

Vihiers, le mardi 11 mai, à neuf heures, à la mairie.

Ajournés, substitutions et formation des listes de recrutement cantonal, le lundi 24 mai, à midi, à la préfecture, à Angers.

Liste des numéros gagnants à la loterie de Saint-Vincent-de-Paul.

35	49	64	70	102	113	191
492	224	225	247	335	373	375
379	384	385	453	459	485	495
501	510	532	648	660	667	668
690	704	720	724	747	752	756
796	848	820	833	841	861	896
900	949	953	960	994		
1.008	1.030	1.066	1.102	1.123	1.133	
1.144	1.164	1.165	1.168	1.169	1.177	
1.370	1.385	1.386	1.412	1.456	1.476	
1.486	1.502	1.506	1.538	1.558	1.604	
1.639						
1.709	1.718	1.726	1.743	1.759	1.774	
1.784	1.796	1.800	1.865	1.894	1.905	
1.918	1.930	1.962	1.985	1.995	1.999	
2.016	2.028	2.045	2.075	2.079	2.087	
2.090	2.097	2.107	2.117	2.126	2.133	
2.137	2.163	2.167	2.239	2.243	2.276	
2.278	2.283	2.307	2.327	2.329	2.317	
2.354	2.368	2.370	2.374	2.373	2.377	
2.384	2.388	2.392	2.397	2.400	2.429	
2.467	2.514	2.517	2.519			

On assure que la Société botanique de France a décidé que sa session extraordinaire de 1875 se tiendra à Angers vers le 15 juin.

On lit dans l'*Echo du Loir* du 17 mars :

« La Compagnie Donon n'a, jusqu'à ce jour, nullement renoncé à sa concession du réseau départemental de Maine-et-Loire; mais tout porte à croire qu'elle cherche plutôt à négocier avec quelque puissant industriel ou banquier qu'à mettre ses engagements à exécution. Cet état de choses ne peut cependant se prolonger indéfiniment; notre député s'en préoccupe et est vivement sollicité par plusieurs négociants de Saumur, qui ont un grand intérêt à se relier à La Flèche. »

M. le général commandant la 41<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Rouen vient d'infliger, par application de la circulaire ministérielle du 16

à demi évanouie sur un grabat; sa fille proprement vêtue des vêtements donnés par Yvonne, debout près de la lucarne, lisait un livre sale et frippé; l'enfant, les cheveux en désordre et barbouillée de charbon, faisait chauffer une soupe sur un fourneau placé dans la cheminée, et le frère à demi vêtu se balançait sur une chaise adossée au mur fumant une pipe.

Yvonne avança résolument au milieu de cette atmosphère. Armande recula de deux pas.

— Je vous amène une amie, dit Yvonne en entrant.

Un pli dédaigneux et amer contracta la bouche de la femme qui lisait; l'homme se leva nonchalamment en secouant la cendre de sa pipe; l'enfant se plaça derrière Yvonne et pour ainsi dire dans les plis de sa jupe.

La moribonde ne bougea pas.

— Comment va-t-elle? dit Yvonne qui la montra du regard.

— Toujours de même, dit la femme.

— La vieille a la vie dure, dit l'homme, et tant que les bons mourront!... Cré nom! en a-t-elle fait des balançoires celle-là?

Yvonne regarda le titre du livre que tenait la jeune femme un moment plus tôt et lut :

« Les amours d'un forçat, par Armande » et, toute surprise, passa le livre à Armande qui s'écria :

— Tiens, tiens, ces gens-là ne sont pas déjà si bêtes, comme le peuple avance!

La moribonde avait entr'ouvert les yeux et ses joues s'étaient tachées de larges plaques rouges.

— Le peuple, le peuple! s'écria avec indignation le garçon, nous ne sommes pas du peuple, nous, entendez-vous! nous avons reçu de l'instruction! parlez comme il faut, s'il vous plaît! nous sommes dans la misère, c'est vrai, mais nous avons bien vécu autrefois, et si vous croyez que pour les quatre sous que vous apportez ici vous avez le droit de nous insulter...

— Calmez-vous, dit Yvonne, Madame est l'auteur de ce livre et voit avec plaisir que vous le lisez.

— Tout ça c'est de la rocambole, riposta le garçon, si ma mère n'avait pas divorcé, nous ne serions pas où nous sommes.

— Avec cela que j'étais heureuse, s'écria la moribonde.

— Vous y étiez, fallait y rester, cria Léonce en s'avançant d'un air menaçant vers le lit, et nous garder au moins un père pour nous nourrir, que diable!

La moribonde s'assit péniblement sur le lit et s'appuyant de ses deux mains décharnées et tremblantes sur le rebord du matelas, elle regarda pour la première fois les personnes présentes.

— Qui est cette femme? dit-elle, en désignant

Armande.

— C'est M<sup>me</sup> Armande, dit vivement Yvonne, l'auteur célèbre.

— Ah! oui, je la connais celle-là, j'ai lu ses livres! elle prêchait le divorce, et j'ai divorcé; elle prônait les femmes abandonnées, je l'ai été; j'ai eu autant d'aventures qu'elle a écrit de romans; j'ai mis ses livres en actions; maintenant, s'écria la moribonde, la voilà, elle vient voir son œuvre! et, dans une surexcitation nouvelle, la malade reprit :

Misérable, tu es riche, tu es admirée, et le pain que tu manges est tiré de mon sang et du sang de mes enfants; tu nous as tués sans pitié pour la soie et le velours qu'il te fallait, et tu viens voir aujourd'hui de quelle misère nous payons ton luxe... Regarde, encore autre chose! Mes enfants m'insultent et je les bais! Voilà l'amour que tu as prêché... Oh! si je n'étais mourante, je te ferais ici une réception digne de toi! Va, écris encore un livre, raconte ce que tu vois! as-tu ri quelquefois des dupes que tu faisais? ris encore, si tu peux, en voici une qui va mourir et qui te maudira.

Vois, ce livre, ton poison, est encore chez moi! Sur ce dernier mot la malade s'affaissa et Yvonne courut à elle: elle n'arriva que pour lui fermer les yeux.

Quant à Armande, Léonce s'était approché d'elle et lui tendait la main d'un ton pleurant et menaçant, il lui disait :

— Belle madame, grande et riche madame... la charité s'il vous plaît!

— Voyons, ma bonne dame, ajoutait sa sœur, prenez-moi à votre service, ayez pitié de notre misère!

La petite fille blottie dans les jupons d'Yvonne, la suivait pas à pas, elle arriva avec elle jusqu'à la porte. A ce moment Léonce l'arrêta par le bras et dit à Yvonne :

— Vous emmenez l'enfant! alors donnez-nous quelque chose.

— Madame, dit Yvonne en s'adressant à Armande, ces gens sont effroyables, je n'ai pour eux que de la pitié. Quant à vous qui les avez amenés là, vous me faites une horreur sans nom!

Au même moment M. de Korsekaët se montra dans le cadre de la porte.

— Calmez-vous, Yvonne, dit-il en voyant la pâleur de sa fille. J'étais là.

Puis il disparut avec sa fille et l'enfant.

Le lendemain, quand on vint pour enterrer la morte, la porte était ouverte et la chambre vide, vide de tout, hormis du cadavre qu'on avait même dépouillé de ses draps et qui gisait en travers sur la paille.

Armande avait quitté la ville le jour même, et

octobre 1874, une punition de quatre jours de prison à un militaire de la réserve de Rouen qui, ayant déclaré fixer sa résidence à Aumale (Seine-Inférieure), a quitté cette localité sans faire les déclarations prescrites par les articles 34 et 35 de la loi du 27 juillet 1872, et sans informer de son départ la gendarmerie d'Aumale.

A l'expiration de la peine, ce militaire sera reconduit à Aumale, sous l'escorte de la gendarmerie et ne pourra revenir à Rouen que lorsqu'il aura rempli les formalités prescrites.

#### LE VENDREDI-SAINT A BREST.

L'Océan nous fournit les détails suivants sur la célébration du Vendredi-Saint, à Brest :

« Selon l'usage traditionnel du port de Brest, à partir de dix heures du matin, tous les bâtiments en rade et dans le port ont amené leurs pavillons à mi-mât et mis leurs vergues en panne.

» A la même heure les divers établissements de la marine ont fait également hisser leurs pavillons à mi-mât.

» En outre, un coup de canon de demi-heure en demi-heure a été tiré par le vaisseau la Bretagne, jusqu'au coucher du soleil.

» Samedi, les mêmes dispositions ont été observées jusqu'au moment où les cloches de l'église Saint-Louis se sont fait entendre. A ce moment, les pavillons se sont hissés à bloc, les vergues se sont redressées, et il a été fait en rade une salve de 21 coups de canon. »

#### On écrit de Brest au Bas-Breton :

« On va pousser activement, si le temps le permet, la construction du phare qui doit être élevé sur la roche Armel, à peu près à moitié distance de l'île de Seins au prolongement de la chaussée qui a en longueur près de neuf lieues, étendue de récifs les plus dangereux où tant de naufrages ont eu lieu sans le moindre espoir de secours ou de salut.

» L'élévation d'un phare sur la roche Armel sera un véritable bienfait pour les navigateurs. Toutes les marines du monde profiteront de cette construction appelée à rendre d'incalculables services. Les premières assises de cette difficile construction ont été des plus pénibles ; souvent des hommes employés aux travaux sous-marins étaient enlevés par les vagues et ramenés à bord au moyen des lignes de sauvetage.

» Actuellement la plate-forme est élevée presque au niveau de la mer dans les marées, et si l'année 1875 est heureuse on pourra la terminer. Les grandes difficultés seront vaincues et il ne restera que le phare proprement dit à construire. »

#### LA LUNE D'AVRIL.

La lune rousse commence le 6 avril pour finir le 5 mai.

On sait quelle mauvaise réputation a été faite par les gens de la campagne à cette lunaison depuis fort longtemps désignée

quelques jours après elle mourait à Paris subitement enlevée par la fièvre et la folie.

Certains journaux déclarèrent que la littérature, les arts et la société avaient en la perdant fait une perte immense, irréparable...

M<sup>lle</sup> de Kerskaët, lisant cela, regarda son père, qui lui dit :

— Ma fille, nous allons à des catastrophes. En des temps où de semblables choses s'écrivent, il faut s'appréter à bien mourir, car la férocité n'est jamais loin de la corruption de l'esprit.

JEAN LANDER.

Les éditeurs Michel Lévy frères viennent de mettre en vente la onzième série des *Nouveaux Samedis*, de M. A. de Pontmartin, formant le vingtième volume des *Causeries littéraires*. Si l'on excepte les admirables travaux de Sainte-Beuve, la critique contemporaine n'a pas d'œuvre plus considérable, poursuivie avec plus d'énergie et de persévérance. Ce volume se recommande par le choix et la variété des sujets. Deux figures célèbres le dominent, l'une grandiose, l'autre charmante : Guizot et Jules JANIN. Puis on voit se succéder, comme dans une galerie mobile, MM. Vitet et Nisard, Sainte-Beuve et les deux Lamennais, George Sand, Louis Veuillot, Joseph Autran, M<sup>me</sup> Craven, Saint-Genest, Poujoulat, le frère Philippe, Malouet, Paul Thureau, M<sup>me</sup> Ackermann, la République et la chasse, Pétrarque, Pie IX, etc., etc. On retrouvera dans ce volume la page sur les *Courtisanes de l'Ézil*, qui a fait le tour de l'Europe.

sous le nom de *lune rousse*, probablement parce qu'on lui attribuait la propriété de roussir et de mortifier les jeunes pousses des plantes.

Dans cette croyance populaire, il y a une part d'erreur et une part de vérité. L'erreur consiste à rendre la lune responsable physiquement des refroidissements dangereux que subissent souvent, durant les nuits d'avril, les tendres bourgeons des arbres délicats et des herbes ; mais il est vrai que l'apparition de la lune est le signe précurseur de ces refroidissements, et c'est parce qu'elle les annonce, en se montrant, qu'on lui a attribué une influence maligne.

#### CIRQUE FRANÇAIS.

Le Cirque Français inaugurera aujourd'hui jeudi, avec de nouveaux artistes, des exercices inconnus jusqu'ici dans notre ville.

L'Homme-Canon, manœuvrant une pièce de 633 kilos, par M. Stiernon.

L'Invincible Lutteur, par M. Rabasson.

Le Trapèze à la Voisegantome, par M<sup>lle</sup> Lidie Stiernon.

Un nouveau clown, M. Trapnell.

#### ABATTOIRS.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 27 février au 26 mars.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		PORCS.				
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.			
1	Biénon.	5	»	»	»	2	»	8	19	»	31	34		
2	Tessier.	2	»	»	»	1	»	14	7	38	»	27	34	
3	Touche (1).	»	»	»	»	1	»	4	»	»	»	6	30	
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	
5	Renard.	»	»	»	»	1	»	5	»	12	»	15	17	
6	Boutin.	3	»	»	»	»	»	»	»	7	44	»	34	39
7	Laigle.	»	»	»	»	1	»	2	»	3	19	»	7	13
8	Prouteau.	3	»	»	»	»	»	»	»	6	17	»	26	15
9	Chalot.	4	»	»	»	2	»	1	»	11	40	»	35	23
10	Pallu.	1	»	»	»	1	»	6	21	6	55	1	6	30
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	2	18
	CHARCUTIERS.													
	MM.													
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	8	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	3
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	5
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	12
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	6
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3
13	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

#### Faits divers.

La Société d'aérostation de Paris vient de recevoir une fort intéressante nouvelle : c'est qu'à la fin de l'été qui vient, un aéronaute américain, M. Donaldson, tentera de traverser l'Atlantique en ballon, de New-York en France.

M. Donaldson croit fermement à l'existence d'un grand courant aérien permanent, de l'ouest à l'est, et il fait en ce moment des expériences pour vérifier d'une façon certaine l'existence de ce courant.

Le ballon dont il compte se servir cube 70,000 mètres et peut porter douze voyageurs.

Des télégrammes recus de la Havane annoncent que les insurgés ont brûlé quatorze des meilleures raffineries de sucre.

Les pertes s'élèvent à plus de 3,000,000 de francs.

12,000 tonnes de sucre ont été détruites.

#### CURIEUX DÉLIT DE CHASSE.

Un curieux procès qui va être prochainement plaidé au tribunal de simple police :

La semaine dernière deux amateurs de pêche à la ligne se livraient à leur distraction favorite à quelques cents mètres de Charenton.

Tout à coup passe dans le courant un lièvre à demi noyé. L'un des pêcheurs lui lance son hameçon, le harponne, l'amène à bord et l'achève.

Juste comme il venait de lui donner le

« coup du lapin », un garde arrive, et déclare au pêcheur un procès-verbal de contravention, attendu que la chasse est fermée :

— Mais j'ai pris ce lièvre à la ligne, répond le pêcheur, et la pêche ne sera fermée que le 15 avril.

— Ceci est gibier prohibé, riposte le garde. Je verbalise.

— Le lièvre se noyait, je l'ai sauvé.

— Il fallait le laisser noyer.

— C'est une épave.

— C'est un lièvre. Le délit est flagrant.

Le pêcheur sera-t-il condamné ?

#### NOUVELLES SUBSTANCES COLORANTES ARTIFICIELLES.

La chimie nous réserve chaque jour de nouvelles surprises. On sait que les couleurs modernes, le solferino, le magenta, le bleu de Paris, etc., sont extraites de la houille. Le bois aussi va pouvoir maintenant nous servir à teindre solidement beaucoup de nos tissus. Deux manufacturiers de Mulhouse, MM. E. Croissant et L. Bretonnière, viennent de trouver le moyen de fabriquer avec le bois ou avec des matières d'origine végétale ou animale des substances tinctoriales économiques dont pourra tirer parti l'industrie.

MM. Croissant et L. Bretonnière sont parvenus à transformer en teintures solides la sciure de bois ordinaire, l'humus, la corne, la plume, les poils, les déchets de laine et de soie, le sang, la suie, etc. Ces masses de sciures perdues, tous ces résidus sans valeur nous donneront maintenant des matières tinctoriales. Apportez-nous une bûche, disent les inventeurs, et nous vous la métamorphoserons, séance ténante, en une solide couleur noire, grise ou marron.

MM. Croissant et L. Bretonnière traitent simplement la sciure ou les résidus organiques par des lessives de sulfures alcalins à une température plus ou moins élevée. Dans certains cas, le soufre des sulfures entre directement en combinaison avec la substance organique soumise au traitement ; dans d'autres, — et c'est le cas de la sciure de bois, — le soufre s'empare de l'hydrogène qui entre dans la constitution du composé et donne naissance à de l'hydrogène sulfuré.

La même matière ainsi traitée peut donner différentes nuances selon le degré de température, la durée de l'opération et la proportion de sulfure employée. On peut dire d'une manière générale que plus la température est élevée et le temps de cuisson prolongé, plus le produit se rapproche du noir et du brun, et en même temps sa solubilité et sa solidité augmentent. D'après les essais de M. Chevreul, les produits les plus calcinés sont ceux qui résistent le mieux à la lumière.

Le dérivé sulfuré de l'humus des vieux chênes est remarquable par sa solubilité et sa résistance. Sa nuance est bistre ; elle n'est pas altérée par les acides minéraux et organiques même énergiques, les lessives caustiques, le savon, l'oxalate de potasse, etc.

Le dérivé tinctorial du son est d'un grand pouvoir colorant ; il donne, mêlé au bichromate, une teinte cachou caractéristique que l'on peut faire virer au gris à l'aide du carbonate de soude.

Avec la sciure de bois, les produits obtenus sont excellents. On peut employer tous les bois, cependant il est préférable de ne prendre que la sciure de chêne, de hêtre, de cerisier, de châtaignier, etc., et de laisser de côté la sciure des essences résineuses, qui résistent davantage au traitement. Il importe que la sciure soit sèche et bien tamisée ; les particules de bois trop grosses échapperaient à la transformation.

La sciure de bois sulfurée est un produit soluble noir, légèrement brun. Sa solution est bien fixée par la fibre textile qu'elle colore en gris foncé verdâtre. Elle résiste à la lumière, à l'air, aux acides et aux alcalis.

Si avec la sciure de bois on élève la température suffisamment, quand on traite par le sulfure alcalin, le dégagement de l'acide sulfhydrique survient et le produit résultant offre des caractères spéciaux. Il est doué, disent les inventeurs, d'un pouvoir tinctorial vraiment extraordinaire et fournit des nuances noires ou grises d'une solidité remarquable, même dans les tons délicats.

La stabilité des nouvelles couleurs donne un intérêt incontestable à la découverte de

MM. Croissant et L. Bretonnière. On pourra les appliquer sans doute immédiatement à la teinture de certaines étoffes simples, qui exigent une grande solidité. Il est bien vrai, une fois de plus, que rien dans la nature ne doit rester inutilisé. Cherchons et nous trouverons.

#### Courrier Financier.

La situation financière s'améliore chaque jour, bien que la Bourse ressente un peu de lourdeur. La période de spéculation excessive que nous traversons il y a quelques jours semble terminée. La rente 3 0/0 est à 64 ; le 5 0/0 vaut 102.60. Les obligations des grandes lignes maintiennent facilement les cours acquis : celles des Charentes se cotent 284 ; les obligations des lignes secondaires sont en voie de progression ; celles des Chemins nantais clôturent à 233 75. On nous annonce que le matériel roulant de cette ligne commence à arriver. Tout se prépare pour la prochaine inauguration de ce réseau ; qui reste fixée au mois de juin prochain. — Bertaux.

#### Dernières Nouvelles.

Nous savons de bonne source que l'accord est loin de régner au sein du conseil des ministres.

Le caractère entier de M. Buffet ne prête pas à la conciliation.

Le maréchal serait préoccupé des conflits que ce désaccord pourrait provoquer.

M. Léon Say a, dit-on, vivement reproché à M. Buffet, dans l'une des dernières séances du conseil des ministres, de vouloir retarder l'époque de la dissolution, quand il avait été arrêté en principe et d'un commun accord qu'elle aurait lieu au mois de septembre.

La majorité du cabinet est favorable à la dissolution dans le plus bref délai. Certains politiques pensent qu'elle aura lieu dans un délai plus rapproché qu'on ne le croit.

Voici leurs raisons :

1° Pour équilibrer le budget de 1876 il faudra recourir à de nouveaux impôts.

L'Assemblée actuelle n'a plus ni le crédit ni la popularité nécessaires pour en demander ni pour en voter.

Rien ne s'oppose à ce qu'on ait recours aux douzièmes provisoires jusqu'à ce qu'une nouvelle Assemblée ait été élue.

2° La discussion de la loi électorale ne sera pas aussi longue qu'on l'avait prédit ; elle sera en général copiée sur la loi électorale municipale.

Deux points seuls sont en litige :

La durée du domicile ;

Le choix à faire entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement.

On pense que le premier aura la préférence.

3° Le vote de la loi sur la presse est impossible avec l'Assemblée actuelle ; la nouvelle majorité serait désagrégée ; la gauche et les bonapartistes voteraient ensemble, tandis que le centre droit se réunirait à la droite.

Telles sont les raisons qui font croire à la dissolution dans un bref délai à certains politiques tels que MM. Batbie et Thiers.

Ce dernier, quoi qu'on en ait dit, n'est pas le moins du monde malade.

Pour les articles non signés : P. GONET.

E. BARASSE, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

#### LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. Eugène GASTÉ et F. Hervé-BAZIN.

Quatrième et Cinquième Livraisons. FONDERIES. — TOILES ET MOUTONS DE CHOLET.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs. Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. BARASSE, éditeur.

